



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 5 Avril 2019

Date de la convocation : 29 mars 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusés : Anne FIMBEL pouvoir à Bernadette LABROSSE ; Colette FLÉCHE pouvoir à Nicolas DÉAL ; Aymeric CHAMPALE pouvoir à Jean-Baptiste BÉROUJON

Secrétaire de Séance : Monique CARRET

Le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2019 est approuvé.

FINANCES

1. Vote des taux d'imposition 2019 : Madame le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur. Elle propose au conseil municipal de les maintenir pour l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux de l'an dernier : Taxe d'habitation = 7,64 % ; Taxe foncier bâti = 10,46 % ; Taxe foncière non-bâti = 29,36 %.
2. Vote du budget primitif Commune 2019 : Monsieur Codello, adjoint, présente le budget primitif commune 2019. Monsieur Bassy demande des précisions sur la ligne de dépense fonctionnement « Ecole St Martin » d'un montant de 17 592 €. Cette somme correspond à une participation équivalente à celle de l'école publique par rapport au nombre d'enfants habitant la commune. Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 Commune, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - a. Fonctionnement = 677 273,00 €
 - b. Investissement = 218 970,00 €
3. Vote des subventions aux associations 2019 : Mme le Maire présente les associations qui sollicitent une subvention communale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions proposées. Le montant total de celles-ci s'élève à 6 120 € (sans reversement COR, et toujours dans l'attente de précisions pour 2 associations communales).
4. Vote du prix de l'eau 2019 : Mme le Maire rappelle que la part communale du prix de l'eau n'a pas évolué depuis 2016. Elle propose au conseil municipal de maintenir ce tarif pour cette année. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la part communale du prix de l'eau à 0,875 € pour l'année 2019.
5. Vote du budget primitif Eau 2019 : Monsieur Codello, adjoint, présente le budget primitif Eau 2019. Monsieur Hoffmann, adjoint, informe que nous sommes dans l'attente d'un diagnostic de Suez pour le remplacement de certaines canalisations. Monsieur Déal demande si les bois des terrains acquis seront abattus ? L'Agence Régionale de la Santé nous autorisant à laisser les arbres, ils ne seront à priori pas abattus. Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 Eau, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - a. Fonctionnement = 62 700,00 €
 - b. Investissement = 237 022,00 €

PERSONNEL

6. Taux de promotion grade ATSEM Principal 1^{ère} Classe : Mme le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} mars, a approuvé la création du poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe pour y nommer Mme Renaud. Afin de finaliser sa nomination, Mme le Maire précise qu'il convient d'adopter le taux de promotion sur ce grade avant de pouvoir nommer l'agent. Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le taux à 100 % pour le grade d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe.

INTERCOMMUNALITÉ

7. Approbation de la charte de partenariat portant « pacte financier et fiscal de solidarité » entre les communes et la COR : Mme le Maire informe que lors du dernier conseil communautaire du 6 février, les élus présents ont délibéré en faveur d'une charte de partenariat portant « pacte financier et fiscal de solidarité » entre la COR et l'ensemble de ses communes. Cette charte doit permettre de définir au mieux les différents niveaux d'intervention de la COR en direction des communes tout en garantissant à chaque collectivité un niveau de ressources et de dotations suffisant pour exercer pleinement ses

compétences. Il s'agit également de répondre aux injonctions de la Chambre Régionale des Comptes qui incite la COR à augmenter significativement son coefficient d'intégration (CIF) et donc à réduire le volume global de ses versements aux communes en fonctionnement, mais de proposer en contrepartie la mise en place d'un programme de soutien de la COR à l'investissement de ses communes.

Par cette charte la COR réaffirme sa volonté :

- de réaliser autant que possible, en accord avec les maires, des investissements directs sur le territoire des communes, dans les domaines qui relèvent de sa compétence ou de l'intérêt communautaire,
- son engagement d'apporter par l'intermédiaire d'un fonds de concours un soutien financier permettant d'aider chaque commune pour la réalisation d'un investissement de son choix avant la fin du mandat.

Mme le Maire donne lecture des engagements des communes :

- accepter le principe du reversement d'une part du produit de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économique de la COR situées sur son territoire
- informer la COR de ses projets de hausse (ou de baisse) de sa fiscalité
- informer la COR, le plus en amont possible, de tout nouveau projet d'investissement

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, approuve à la majorité, 9 pour, 2 contre, 3 abstentions, la charte de partenariat entre la COR et les communes, et autorise Mme le Maire à la signer.

8. Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) : Monsieur Codello, adjoint, donne le bilan de la réunion du conseil communautaire du 4 avril. Le président du Département du Rhône était présent et a rappelé que les dossiers d'appels à projets doivent être envoyés entre le 4 mars et 10 mai. Monsieur Codello précise que la COR maintient ses taux d'imposition, à savoir : Taxe Habitation = 9.09 % ; Taxe Foncière Bâti = 2.67 % ; Taxe Foncière Non Bâti = 7.76 % ; Cotisation Foncière des Entreprises = 25.01 % ; Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères = 10.93%.

Concernant les fonds de concours attribués aux communes, la COR prévoit un maximum de 50 000 € par an et par commune.

BÂTIMENTS

9. Salle municipale : Monsieur Troncy, adjoint, rappelle la nécessité de réparer la charpente afin d'éviter tout accident. Le devis s'élève à 4 896 € ht. Le conseil municipal approuve le devis de Monsieur Dumontet. Mme Cinquin, architecte à Cublize a été retenue pour la maîtrise d'œuvre. Un rendez-vous est prévu le 16 avril prochain pour la mise en route du projet. L'axe principal des travaux est la mise aux normes d'accessibilité des WC publics et de la salle municipale. Mme le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (taux de subvention de 40%) pour les travaux de mises aux normes des établissements recevant du public. Elle donne lecture du plan de financement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

URBANISME

10. Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation : Mme le Maire présente la nouvelle carte des risques inondation. Mme le Maire précise que cette nouvelle carte pose des problèmes pour l'agrandissement d'une entreprise. A cet effet, elle donne lecture du courrier de Monsieur Dumontet, entreprise SCI Pied de Pey. Le permis de construire pour l'agrandissement de cette entreprise a été refusé, en l'état, puisque celle-ci se situe (avec la nouvelle carte) en zone inondable. Mme le Maire précise qu'elle a rencontré Monsieur Dumontet avec Monsieur Troncy lors du dépôt de permis. Le dossier a également été défendu auprès de la DDT, en vain. Mme le Maire prendra d'autres dispositions afin de défendre le projet d'agrandissement de Monsieur Dumontet.

11. Révision du Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire informe qu'une réunion est prévue le 14 mai avec les Personnes Publiques Associées. Une réunion publique est fixée au 11 juin à 20 h à la salle des fêtes. Le projet de révision devrait être arrêté durant l'été 2019 avec une nouvelle consultation des PPA. L'enquête publique est prévue en automne 2019 (si la COR a achevé son zonage d'assainissement). Le PLU pourrait donc être approuvé en janvier 2020. Actuellement, un repérage des granges qui peuvent bénéficier d'un changement de destination est en cours.

VOIRIE

12. Mise en tourisme du Col des Echarmeaux : Mme le Maire rappelle que la COR a réalisé une étude d'opportunité de mise en tourisme du Col des Echarmeaux (porte d'entrée Nord de son territoire). Un état des lieux ainsi qu'un diagnostic ont été rédigés. Mme le Maire donne les conclusions de cette étude qui propose 3 scénarios :
- a. Conforter la vocation de porte d'entrée : dans ce scénario, le col a un rôle de relais / renvoi vers les autres sites d'intérêt proches, ce n'est pas un lieu avec vocation d'arrêt prolongé
 - b. Conforter la vocation de porte d'entrée et fixer les visiteurs : ce scénario vise à inciter le visiteur à rester sur et aux abords immédiats du col aux moyens de nouvelles offres et de services qui s'adressent notamment à une clientèle familiale, en s'appuyant sur les prestataires présents sur site ;
 - c. Centre d'interprétation et de services : ce scénario vise à créer une économie touristique au col avec un équipement public accueillant notamment l'office de tourisme et des retombées attendues pour les prestataires privés afin de les inciter à développer leurs activités.
13. Fleurissement : Mme Labrosse propose que des jardinières soient installées aux abords de la mairie. Aussi, il serait souhaitable que chaque conseiller s'occupe d'un emplacement. Afin de faciliter l'arrosage du lendemain, les plantations peuvent être prévues un jeudi soir à 18h.
14. Cimetière : Monsieur Hoffmann, adjoint, rappelle le projet d'aménagement des allées du cimetière : allées descendantes en enrobé, allées transversales en espace vert. Le coût des travaux est estimé à 66 114 € ht. Monsieur Hoffmann informe qu'il a pris contact avec un cabinet d'études afin d'améliorer le projet et de réduire les coûts. Mme le Maire précise que pour ce projet d'aménagement, une subvention au titre de l'appel à projets du Département peut être sollicitée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite du Département une subvention dans le cadre du partenariat territorial 2019-2020.
15. Chansaye : Monsieur Hoffmann, rappelle le projet d'aménagement sécuritaire : installation de 2 radars pédagogiques, installation de plots réfléchissants et la création de 2 passages piétons plus visibles (entourés de résine gravillonnée de couleur ocre). La DDT a autorisé l'installation des 2 passages piétons et des panneaux. L'estimation des travaux s'élève à 9 649,14 € HT. Mme le Maire précise que pour des travaux d'aménagement sécuritaire, une subvention au titre des amendes de police peut être sollicitée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite du Département une subvention au titre des « amendes de police ».
16. Fibre Orange : Mme le Maire informe que le raccordement de notre commune est prévu pour 2019. Un premier rendez-vous en mairie sera programmé prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

17. Sécheresse : Mme le Maire informe que notre commune est en vigilance sécheresse (arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019).
18. Projet éolien : Mme le Maire informe que les conseillers sont conviés à une réunion en mairie de Ranchal le 9 avril à 18 h, en présence d'une association opposée à l'éolien (fédération environnement durable) présentant des arguments scientifiques.
19. Associations :
- a. Don du sang : 60 personnes présentes dont 4 nouveaux donateurs lors du prélèvement, prochain don le 4 décembre. Monsieur Déal, précise que dorénavant c'est l'EFS de Roanne qui se déplace sur la commune.
 - b. Douceur de vivre : Café-concert « au chapeau » par les Banbanes le 13 avril à 15h à Lamure sur Azergues.
 - c. Groupama : assemblée générale le 11 avril à 20h à la salle polyvalente de Claveisolles
 - d. Tour du Beaujolais : épreuve cycliste les 15 et 16 juin. Passage sur la commune le 15 juin vers 16h (RD 385 à RD 337).
20. Cérémonie du 8 mai : rendez vous le 8 mai à 19h au monument aux morts.
21. Jobdating : afin de trouver un job d'été, organisation d'un « jobdating » à Tarare le mercredi 10 avril de 14h à 18h à la salle Joseph Triomphe.
22. Prochain conseil municipal : vendredi 10 mai 2019 à 20h30